

# CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

### Vu l'Article L.2123-1 du code général des collectivités territoriales

L'employeur est tenu de laisser à tout salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour se rendre ou participer:

- 1° Aux séances plénières de ce conseil;
- 2° Aux réunions de commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ;
- 3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune.
- Selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État, l'élu municipal doit informer l'employeur de la date de la séance ou de la réunion dès qu'il en a connaissance.

#### Vu l'Article L.2123-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

I- Indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient dans les conditions prévues à <u>l'article L.2123-1</u>, les maires, les adjointes et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme duquel ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent.

## Mesdames, Messieurs les Conseillers

J'ai l'honneur de vous convoquer au Conseil Municipal qui aura lieu :

le Mardi 18 février 2025 à 19 h 30 - Salle de réunion du 1er étage.

# **ORDRE DU JOUR**

- Programme de coupes 2025 ONF 55
- Programme d'action 2025 ONF 55
- Programme de coupes 2025 ONF 54
- Programme d'action 2025 ONF 54
- Attribution du plan de chasse pour les cerfs, sangliers et chevreuils
- Convention d'objectifs AFR Les Amis de Théobald
- Convention saison culturelle AFR de THIAUCOURT
- Convention pour une prestation pour la gestion de la communication sur la commune
- Avenant à la convention pour la mise à disposition de Yves Duteil au professeur de musique
- Location de l'appartement communal rue Marie Wuara
- Tarifs des AOT pour les échafaudages, grues et bennes
- Règlement pour les installations sur la voie publique des échafaudages, grues et bennes
- Choix pour le recrutement d'un AMO pour la rénovation de l'ancienne caserne des pompiers
- Choix pour le recrutement d'un MOE pour la rénovation de l'ancienne caserne de gendarmerie
- Fixation du montant de l'amende de police pour les déjections d'animaux sur le domaine public
- Création d'un poste de 4ème adjoint au Maire
- Appel à candidature et nomination d'un 4ème adjoint au Maire
- Quart des crédits pour les dépenses d'investissement du budget communal
- Quart des crédits pour les dépenses d'investissement du budget bois
- Répartition des frais de chauffage à la Gendarmerie

Informations

Questions diverses

Je vous rappelle que tous les documents afférents au Conseil Municipal sont consultables en mairie. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le : 12/02/2025

à : Thiaucourt

Madame le Maire,
Margaret DUMONT



		POUV	OIR (1)	
Je soussig	né,			
Donne po	uvoir	à (2) :		
	0	De me présenter à la réunion		le:
	0	De prendre part à toutes les délibé	érations	
	0	D'émettre tous votes et signer tou	s documents	
	-	roir conservant ses effets pour tout a quelle cause que ce soit.	autre jour suivant (4)	
Fait à :		Le:		Signature (5):

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
- (2) Nom, prénoms et adresse
- (3) Cocher la mention inutile
- (4) Validité : trois reports au maximum
- (5) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »